

## **EC Tremplin**

**Séance n° 3 – Candidatures monmaster.gouv.fr**

**Thibault DARCIILLON**

(thibault.darcillon@univ-paris8.fr)

Licence Economie-Gestion Parcours Economie-Finance

Semestre 2 – 2025-2026

## Calendrier 2026

# Le Calendrier Mon Master 2026

Publication de l'offre  
de formationPhase de dépôt  
des candidaturesExamen des  
candidaturesPhase principale  
d'admission

Phase complémentaire

Gestion des  
désistements**FÉVRIER**

L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	1
2	3	4	5	6	7	8

**MARS**

L	M	M	J	V	S	D
23	24	25	26	27	28	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

**AVRIL**

L	M	M	J	V	S	D
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

**MAI**

L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7

**JUIN**

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12

**JUILLET**

L	M	M	J	V	S	D
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9

**AOÛT**

L	M	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

## Etape 1 : Rechercher des formations

- Plusieurs ressources pour se renseigner sur l'offre de formation en Master
  - ① **Plateforme Mon Master** : consulter l'offre de formation conduisant au diplôme national de master sur l'ensemble du territoire → **dès le 3 février 2026**
  - ② **Informations spécifiques à chaque établissement :**
    - Site Internet des établissements → directement accessibles depuis la plateforme Mon Master
    - Pages LinkedIn → permet de se renseigner sur le profil des étudiants actuels et passés
    - Journées Portes Ouvertes → attention, les dates sont spécifiques à chaque établissement (et peuvent avoir lieu le même jour)
  - ③ **Les services universitaires d'orientation (SCUIO)**
    - Accompagnement dans l'élaboration de votre projet
    - Conseils : diversifier les masters, et les mentions, zones géographiques (en fonction de votre degré de mobilité)
    - A Paris 8 : salle A347 (attention aux heures d'ouverture !), adresse mail : scuio@univ-paris8.fr

## Etape 2 : Candidatures (17/02 → 16/03)

- Plusieurs étapes

- 1 **Créer son compte candidat** : renseigner une adresse mail et un mot de passe
- 2 **Formuler une candidature** : il faut cliquer sur un bouton « Candidater » dans chaque vignette de formation
  - Déposer tous les documents et informations demandés par chaque formation
  - Attention, les formations peuvent demander des informations spécifiques
  - Une fois tous les documents et informations déposés, votre candidature sera notée comme **finalisée**

**ATTENTION : il ne sera plus possible de modifier la candidature qui sera transmise à la commission pédagogique le 31 mars.**

## Etape 2 : Candidatures (17/02 → 16/03)

### Nombre de vœux

- Vous pourrez formuler **jusqu'à 15 vœux dans des formations hors alternance et 15 vœux dans des formations en alternance.**
- **Les vœux sont décomptés par mention de master, par établissement.**
  - Ainsi, le fait de déposer une candidature dans plusieurs parcours proposés au sein d'une même mention de master ne comptera que pour un seul vœu.

### Exemple au sein du Master « Économie des Organisations » à Paris VIII

- Master « Économie des Organisations (EDO) » se décompose en trois parcours :
  - Parcours « Economie managériale et droit des projets publics et privés » (EMD3P)
  - Parcours « Economie sociale, solidaire et innovante » (ESSI)
  - Parcours « Transitions écologiques, économiques et sociales » (TREES)
- Vous pouvez candidater aux trois parcours différents : cela sera compatible comme un seul vœu !

### Pour le Master MBFA

- Il n'y a qu'un seul parcours en M1 en Master « Monnaie, Banque, Finance, Assurance » à Paris VIII

## Etape 2 : Candidatures (17/02 → 16/03)

### Modalités de recrutement

- Les établissements peuvent subordonner votre admission à l'examen de votre dossier, notamment lors d'un **entretien**.
- Bien se renseigner sur les capacités d'accueil qui sont limitées (capacités d'accueil physiques, d'encadrement ou possibilités d'insertion professionnelle)
- Important de remplir vos dossiers de candidature avec soin **en fournissant toutes les pièces et informations facultatives** demandées par les établissements
- Important également bien diversifier vos candidatures

## Etape 3 : Phase d'examen (31/03 → 02/05 ou 02/06)

### 1 Examen des candidats et classement :

- Au sein de chaque formation, une commission composée d'enseignants, examine les candidatures.
- En fonction des **critères préalablement définis**, qui sont disponibles sur la fiche de présentation de la formation sur Mon Master
- Classement des candidatures une fois l'analyse des dossiers terminée

### 2 Convocations :

- Des épreuves écrites ou des oraux peuvent être organisés en fonction des formations
- Dans ce cas, vous serez convoqué(e) directement *via* la plateforme (ou le gestionnaire des formations peuvent également vous informer de manière plus officieuse)
- Attention, à bien consulter vos mails depuis l'adresse que vous avez renseignée lors de la création de votre compte.
- Vous recevrez une notification vous indiquant de vous connecter sur la plateforme (en cas de la réception ou d'une modification de la convocation))

## Etape 3 : Phase d'examen (31/03 → 02/05 ou 02/06)

### Quand seront disponibles les résultats ?

- Pour les **formations en alternance**, les établissements transmettront des réponses le **2 mai 2025** dans la matinée : vous saurez alors si vous êtes placé en recherche de contrat ou si votre candidature a été refusée.
- Pour les **formations hors alternance** (formation initiale), les réponses des établissements seront publiées sur la plateforme le **2 juin 2025** dans la matinée.

## L'admission hors alternance

- Le 2 juin, les réponses aux candidatures de la phase principale sont publiées sur la plateforme.
- En fonction du rang de classement attribué par les commissions d'examen des candidatures et du nombre de places disponibles dans les formations :
  - Vous pouvez recevoir une **proposition d'admission**
  - Vous pouvez recevoir une **place sur liste d'attente**
  - Si votre candidature ne répond pas aux attendus de la formation, votre candidature est **refusée**

# L'admission hors alternance

## Si vous recevez une proposition d'admission

- Lorsque vous recevez une proposition d'admission, vous pouvez **l'accepter définitivement** ou **provisoirement** mais également **la refuser** tout en devant répondre à la proposition dans les délais.
- Si vous **acceptez la proposition définitivement**
  - Vous perdez automatiquement toutes vos autres candidatures dans des formations hors alternance et en alternance.
  - Vous pouvez, par la suite, télécharger une attestation d'admission dans la formation que vous avez acceptée.
  - Vous devez vous inscrire administrativement auprès de l'établissement, selon les modalités que celui-ci a fixées et qui vous sont communiquées via la plateforme.

# L'admission hors alternance

## Si vous recevez une proposition d'admission

### • Si vous acceptez la proposition provisoirement

- Vous devez immédiatement indiquer, pour vos candidatures hors alternance, les places sur liste d'attente que vous souhaitez conserver et celles dont vous souhaitez vous désister.
- Vous perdez automatiquement les autres propositions d'admission en attente de réponse de votre part ou votre éventuelle proposition déjà acceptée provisoirement. Elles bénéficient désormais à d'autres candidats.
- En plus de la proposition d'admission que vous acceptez provisoirement et des places sur liste d'attente que vous souhaitez conserver, vous conservez automatiquement, s'agissant de vos éventuelles candidatures en alternance :
  - les propositions d'admission en attente de réponse de votre part;
  - vos placements en recherche de contrat;
  - vos places sur liste d'attente.
- Par la suite :
  - Avant le 16 juin, 23h59, vous pouvez accepter définitivement cette proposition d'admission.
  - À compter du 17 juin, vous pouvez conserver votre proposition d'admission acceptée provisoirement en vue de votre participation à la phase complémentaire.

# L'admission hors alternance

## Si vous recevez une proposition d'admission

- Si vous **refusez la proposition**
  - Vous perdrez cette proposition d'admission, vous ne pourrez plus l'accepter. Cette proposition d'admission est adressée à un autre candidat.
  - Vous conservez automatiquement toutes vos places sur liste d'attente (pour des formations en alternance et hors alternance), les propositions d'admission en attente de réponse de votre part ou votre éventuelle proposition déjà acceptée provisoirement, ainsi que vos placements en recherche de contrat.
- À noter : vous ne pouvez pas télécharger d'attestation de refus pour les candidatures dont vous vous êtes désisté ; les attestations de refus sont uniquement disponibles pour les candidatures qui n'ont pas été retenues par les établissements.

# L'admission hors alternance

## Si vous recevez une proposition sur liste d'attente

- Le 2 juin, vous pouvez être placé sur liste d'attente, si les capacités d'accueil de la formation sont atteintes.
- Vous voyez votre position sur la liste d'attente et son évolution jour après jour. Votre évolution sur la liste dépend des décisions des autres candidats positionnés devant vous : **si un candidat se désiste, vous avancez sur la liste d'attente.**
- **Vous n'avez pas besoin d'indiquer si vous conservez cette place sur liste d'attente**, sauf si vous acceptez provisoirement une proposition d'admission dans une formation hors alternance.
- Si suffisamment de candidats mieux classés que vous se désistent avant la fin de la phase principale d'admission, le 16 juin, cette place sur liste d'attente pourra donner lieu à une proposition d'admission.

# L'admission hors alternance

## Si vous recevez une proposition sur liste d'attente

- Si au-delà de la phase d'admission, vous êtes toujours sur liste d'attente, vous pouvez conserver vos places sur liste d'attente pour participer à la phase complémentaire.
- Pour cela, vous devez classer toutes vos candidatures (anciennes et, éventuellement, nouvelles) par ordre de préférence et enregistrer ce classement.
- **Vous pouvez vous désister à tout moment.**
  - Vous perdez alors cette place sur liste d'attente.
  - Vous ne pourrez plus recevoir de proposition d'admission pour cette formation (votre désistement permet à d'autres candidats de progresser sur la liste d'attente.)
  - Vous conservez vos autres places sur liste d'attente (pour vos candidatures hors alternance et en alternance), vos propositions d'admission en attente de réponse ou l'éventuelle proposition déjà acceptée provisoirement et ainsi que vos placements en recherche de contrat.

# L'admission hors alternance

## Si votre candidature n'a pas été retenue

- Vous pouvez prendre connaissance, sur la plateforme, du motif de refus opposé à votre candidature.
- Vous pouvez télécharger une attestation de refus pour cette formation qui vous permettra notamment de participer à la procédure de saisine du recteur de région académique, si vous y êtes éligible.
- Si votre candidature n'a pas été retenue par l'établissement, vous ne pourrez pas candidater à nouveau dans cette formation en phase complémentaire (sauf si la candidature a été refusée pour le motif "Dossier incomplet ou invalide").

## L'admission en alternance

- Le 2 mai les réponses des établissements aux candidatures de la phase principale vous sont transmises via la plateforme.
- Si votre candidature répond aux attendus de la formation, la commission d'examen des candidatures vous a attribué un rang de classement et vous recevez un placement en recherche de contrat.
- Si votre candidature ne répond pas aux attendus, vous recevez un refus.

# L'admission en alternance

## Si vous avez reçu un placement en recherche de contrat

- Vous devez immédiatement débuter votre recherche de contrat, afin de déposer ce document sur la plateforme le plus tôt possible.
  - Vous pouvez télécharger, depuis la plateforme, une attestation de placement en recherche de contrat, afin de la présenter dans le cadre de cette recherche.
- Pour chacun de vos placements en recherche de contrat, vous pouvez déposer, sur la plateforme, pour validation par l'établissement, un **contrat d'alternance** ou un **certificat d'engagement avec l'employeur délivré par le centre de formation en apprentissage** (CFA) partenaire de la formation.
- Si ce document est validé par l'établissement, vous pourrez recevoir une proposition d'admission à partir du 13 juin.

## Présentation du dispositif de l'alternance

Séance du mardi 27 janvier 2026 par M. Christophe DANGEUL, Responsable du Pôle Alternance au sein de la Direction de la Formation de Paris VIII

# L'admission en alternance

## Si vous avez reçu un refus

- Vous pouvez prendre connaissance, sur la plateforme, du motif de refus opposé à votre candidature.
- Vous pouvez télécharger une attestation de refus pour cette formation. Elle vous permettra notamment de participer à la procédure de saisine du recteur de région académique, si vous y êtes éligible.

# L'admission en alternance

## **Si vous acceptez définitivement la proposition reçue**

- Vous perdez automatiquement toutes vos autres candidatures dans des formations hors alternance et en alternance.
- Vous pouvez, par la suite, télécharger une attestation d'admission dans cette formation.
- Vous devez vous inscrire administrativement auprès de l'établissement, selon les modalités que celui-ci a fixées et qui vous sont communiquées via la plateforme.

# L'admission en alternance

## **Si vous acceptez provisoirement la proposition reçue**

- Vous devez immédiatement indiquer, pour vos candidatures en alternance, les places sur liste d'attente et les placements en recherche de contrat que vous souhaitez conserver et ceux dont vous souhaitez vous désister.
- Vous perdez automatiquement vos autres propositions d'admission en attente de réponse de votre part (dans des formations en alternance) ou votre éventuelle proposition déjà acceptée provisoirement (elles bénéficient désormais à d'autres candidats)
- Vous conservez automatiquement, s'agissant de vos éventuelles candidatures hors alternance es proposition d'admission en attente de réponses de votre part et vos places sur liste d'attente.
- Par la suite :
  - Avant le 16 juin, 23h59, vous pouvez accepter définitivement cette proposition d'admission.
  - À compter du 17 juin, vous pouvez conserver votre proposition d'admission acceptée provisoirement en vue de votre participation à la phase complémentaire.

# L'admission en alternance

## Si vous refusez la proposition reçue

- Vous perdez cette proposition d'admission, vous ne pourrez plus l'accepter (cette proposition d'admission est adressée à un autre candidat)
- Vous conservez toutes vos places sur liste d'attente (pour des formations en alternance et hors alternance), les propositions d'admission en attente de réponse de votre part ou l'éventuelle proposition déjà acceptée provisoirement, ainsi que vos placements en recherche de contrat.

## La phase complémentaire

- Si vous avez participé à la phase principale, vous pouvez participer à la phase complémentaire, sauf si vous disposez d'une proposition d'admission acceptée définitivement à la date du 16 juin, 23h59, fin de la phase d'admission principale.
- Ainsi, si vous disposez d'une proposition d'admission acceptée provisoirement, de places sur listes d'attente ou des placements en recherche de contrat, vous pouvez donc y participer.

## La phase complémentaire

- Toutes les formations qui ont été proposées en phase principale ne sont pas disponibles en phase complémentaire
  - Un certain nombre de formations ont atteint leurs capacités d'accueil, et ne peuvent plus accueillir d'étudiants : elles ne sont donc pas proposées à la candidature.
- Pour chaque formation ouverte à la candidature, le nombre de places disponibles est indiqué.
  - Par exemple, lorsqu'il est affiché "place(s) disponible(s) en phase complémentaire : 20/30", cela signifie que 20 places sont offertes à la candidature en phase complémentaire sur un total de 30 qui étaient offertes en phase principale.

# Que faire dès l'ouverture des candidatures ?

- Il faut se préparer le plus tôt possible en vous renseignant sur les différentes formations qui vous intéressantes
- Une fois vos choix faits, vous pouvez commencer à travailler sur les pièces de candidature
  - CV en format PDF ;
  - Lettre de motivation personnalisée
    - A bien relire pour éviter d'indiquer que vous candidatez à l'Université Paris 8 alors que vous candidarbez dans une autre université
  - Relevés de notes en L1, L2 et en L3 (voir supra)
  - Pièces complémentaires (attestations, TOEIC, stages, ... )
  - Parfois un formulaire propre à l'Université

## Pour obtenir vos relevés de notes

- Début février, vous recevrez un mail de M. LANÇON vous indiquant que vous pourrez retirer vos relevés de notes
  - L1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;
  - L2 pour l'année universitaire 2024-2025 ;
  - Premier semestre en L3 pour l'année 2025-2026 ;
- Toute autre demande doit être adressée par mail à l'adresse [licence.ecoges@univ-paris8.fr](mailto:licence.ecoges@univ-paris8.fr)
  - Par exemple, si vous avez validé votre L1 en 2022-2023 (et non pas en 2023-2024)
- Le relevé du premier semestre en L3 sera **provisoire**
  - Même s'il s'agit d'un document provisoire, vous pourrez le déposer sans problème pour vos différentes candidatures sur la plateforme.

## Avant de valider toute candidature

- Vous devez être vigilant(e) avant de valider votre candidature
- Vous devez **vérifier que toutes les pièces figurent bien dans votre dossier de candidature**
  - CV, lettre de motivation et **tous** les relevés de notes
  - Car un dossier incomplet peut être un motif de refus

## Avant de valider toute candidature

- Il est fortement conseiller d'étaler vos candidatures dans le temps pour éviter ce type d'erreurs
- Surtout ne pas attendre le dernier jour (16 mars), au risque que la plateforme soit surchargée.

## Prochaines séances

- Mardi 20/01 - Présentation des métiers du secteur de l'Assurance
- Mardi 27/01 - Présentation du dispositif Alternance de Paris 8
  - Possibilité de coaching par l'Association JobIRL
- Mardi 03/02 - Synthèse / Retours
- Vendredi 16/02 (date provisoire) - Présentation des différents masters en économie proposés par l'UFR AES-Economie-Gestion à Paris VIII par les différents responsables de formation (séance mutualisée avec les L3 AES)